

AVEC AGGLOPOLYS AMÉLIOREZ VOTRE LOGEMENT



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FAÇADES

ADAPTATION DU LOGEMENT

SORTIE DE VACANCE

INSALUBRITÉ

COPROPRIÉTÉS


rénov'
HABITAT
avec Agglopolys

1 RUE HONORÉ-DE-BALZAC - 41000 BLOIS
02 54 56 49 99 • agglopolys.fr

 **Agglopolys**
Communauté
d'agglomération
de Blois

AMÉLIOREZ VOTRE LOGEMENT



ÉDITO

Les enjeux de l'amélioration de l'habitat

sont multiples : environnementaux (limiter la consommation énergétique et la production de gaz à effet de serre...), urbains (améliorer le parc existant, adapter des logements aux nouveaux besoins...), économiques (mobiliser les entreprises artisanales locales, rendre le territoire plus attractif...), sociaux (réduire les situations de précarité énergétique, améliorer le confort des logements...).

Face à ces défis, Agglopolys se mobilise pour vous accompagner dans votre projet d'amélioration ou de rénovation de votre logement, en créant le dispositif Rénov'Habitat. Dans le maquis des aides et des offres commerciales, c'est **une réponse globale et neutre** qui vous est ici proposée : des conseils

techniques personnalisés et gratuits, des aides financières, un interlocuteur unique pour simplifier vos démarches.

VOUS SOUHAITEZ RÉDUIRE VOTRE FACTURE ÉNERGÉTIQUE, EMBELLIR VOTRE FAÇADE, RENDRE PLUS ACCESSIBLE VOTRE LOGEMENT, GAGNER EN CONFORT AU QUOTIDIEN ? AVEC AGGLOPOLYS, AMÉLIOREZ VOTRE LOGEMENT !

Christophe Degruelle

Président d'Agglopolys

Communauté d'agglomération de Blois

QUELLES CONDITIONS ?

- ✓ **Propriétaire occupant, propriétaire bailleur ou locataire** (avec l'accord du propriétaire) d'un logement (**appartement ou maison en résidence principale**) situé sur le territoire d'**Agglopolys**.
- ✓ **Accompagnement quel que soit le niveau de ressources.**
- ✓ **Travaux de rénovation** et non de construction ou d'extension.
- ✓ Réalisation des travaux par des **professionnels du bâtiment**.
- ✓ Montant minimum des travaux : 1 500 € (excepté les travaux d'adaptation).

OPTIMISEZ LE CONFORT THERMIQUE DE VOTRE MAISON

NE PLUS SOUFFRIR DU FROID L'HIVER ET DE LA CHALEUR L'ÉTÉ, RENDRE VOTRE LOGEMENT MOINS ÉNERGIVORE POUR RÉDUIRE VOTRE FACTURE D'ÉNERGIE ET LIMITER SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, DONNER DE LA VALEUR À VOTRE BIEN.



QUELS TRAVAUX ?

Isolation des combles, des murs, ventilation, équipement de chauffage, fenêtre double vitrage, robinet thermostatique...

QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

Les aides sont nombreuses et évolutives (aides directes, crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro, TVA réduite...) : le conseiller Rénov'Habitat vous oriente vers les aides financières mobilisables pour votre projet.

En complément, Agglopolys subventionne 10 % du coût des travaux éligibles (plafond de 2 000 € ou de 5 000 € pour des rénovations très performantes).

Témoignage

Je pensais changer mes fenêtres pour baisser mes factures de gaz qui pèsent de plus en plus sur mon budget... Le conseiller Rénov'Habitat m'a prouvé qu'agir seulement sur les menuiseries n'était pas suffisant. Je vais donc aussi isoler mes combles pour atteindre une meilleure performance énergétique. J'ai même obtenu un financement global de près de 70 % du coût des travaux !

Élodie, Chitenay



QUELLES CONDITIONS ?

- ✓ Vous êtes **propriétaire occupant ou bailleur** d'une **maison individuelle de plus de 15 ans** (si vous êtes propriétaire d'un appartement, cf. le dispositif Rénov'Copro en page 7).
- ✓ Vos ressources sont modestes : les travaux doivent permettre un gain énergétique minimum de 25 %.
- ✓ Vos ressources sont plus élevées : un bouquet de travaux doit permettre un gain énergétique minimum de 35 %.

LES + DE RÉNOV'HABITAT

Un accompagnement complet, personnalisé et gratuit :

- **Des conseils techniques** pour réaliser vos travaux.
- **Un appui administratif** pour vous aider dans vos démarches.
- **Des aides financières** pour alléger votre facture.

AMÉLIOREZ VOTRE AUTONOMIE CHEZ VOUS

VOTRE LOGEMENT N'EST PLUS ADAPTÉ À VOTRE ÂGE OU À VOTRE HANDICAP ? VOUS SOUHAITEZ LE SÉCURISER ET L'ADAPTER POUR Y VIVRE LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE ?

QUELS TRAVAUX ?

Remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied, pose de barres d'appui, installation de WC surélevés, de volets roulants électriques, d'un monte-escalier, d'une rampe d'accès extérieure, élargissement d'une porte intérieure, motorisation de portail...

QUELLES AIDES

FINANCIÈRES ?

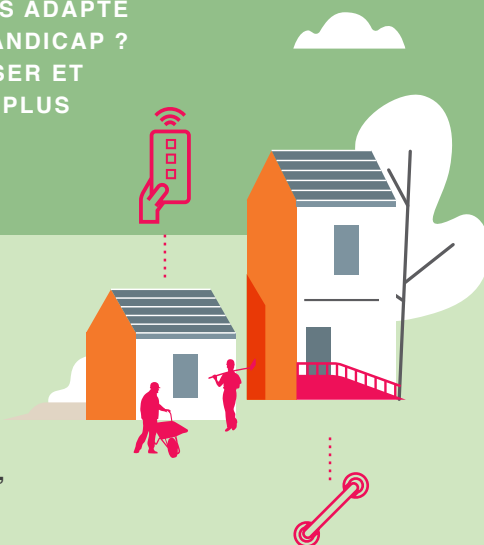
Crédit d'impôt, TVA réduite, aides directes (caisse de retraite...), le conseiller Rénov'Habitat vous oriente vers les aides financières mobilisables pour votre projet.

En complément, Agglopolys subventionne 15 % du coût des travaux éligibles (jusqu'à 1 500 €).

Témoignage

Ma maman, âgée de 82 ans et qui dispose d'une petite retraite, ne se voit vieillir que chez elle. Mais pour la maintenir à son domicile sans risque, je ne savais pas trop quels aménagements effectuer ni à quelle porte frapper pour lui obtenir un soutien financier... Le conseiller Rénov'Habitat a répondu à toutes ces attentes... Et moi, je suis soulagé de la voir vivre dans un cadre plus adapté.

Antoine,
La Chaussée-Saint-Victor



QUELLES

CONDITIONS ?

- ✓ Vous êtes **propriétaire occupant** ou **locataire** (avec l'accord de votre propriétaire).
- ✓ Vous êtes **en perte d'autonomie** ou **en situation de handicap**.
- ✓ Vos ressources sont modestes.

EMBELLISSEZ LA FAÇADE DE VOTRE HABITATION

LA FAÇADE DE VOTRE MAISON OU DE VOTRE IMMEUBLE EST DÉGRADÉE ET VOUS SOUHAITEZ LA RÉHABILITER ? LE RAVALEMENT DE FAÇADE EST BIEN PLUS QU'UN SIMPLE COUP DE JEUNE, C'EST UN ENTRETIEN NÉCESSAIRE POUR MAINTENIR LES MURS EN BON ÉTAT.

LA RÉNOVATION DE FAÇADE PARTICIPE PLEINEMENT À L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE ET À SON ATTRACTIVITÉ.



QUELS TRAVAUX ?

Interventions sur le mur (réfection de l'enduit, restauration des éléments en pierre, colombage...), remplacement de la zinguerie et des menuiseries, reprise des descentes d'eaux pluviales, mise en place de dispositifs pour l'éloignement des pigeons... Un architecte conseil détaillera avec vous les travaux nécessaires, les techniques adaptées pour valoriser votre patrimoine.

QUELLES AIDES

FINANCIÈRES ?

Le conseiller Rénov'Habitat et l'architecte conseil vous accompagnent dans vos démarches d'urbanisme, les choix techniques des travaux et les demandes d'aides financières.

La Ville de Blois subventionne à hauteur de 30 % le coût des travaux, avec un plafond de 24 000 €, apport cumulable avec d'autres aides possibles.



QUELLES

CONDITIONS ?

- ✓ Vous êtes **propriétaire** ou **copropriétaire** d'un logement situé dans le **centre-ville de Blois**.
Cf. les rues concernées sur agglopolys.fr/renov-habitat et blois.fr/facade.
- ✓ Votre logement date de **plus de 15 ans** et votre façade n'a pas bénéficié d'un financement de la Ville de Blois pour un ravalement depuis 10 ans.
- ✓ Sans conditions de ressources.



RÉHABILITEZ VOTRE LOGEMENT INSALUBRE OU VACANT

VOTRE LOGEMENT EST TRÈS DÉGRADÉ
ET VOUS SOUHAITEZ LE RÉHABILITER POUR
VIVRE DANS DE MEILLEURES CONDITIONS ?
VOTRE LOGEMENT EST VACANT ET VOUS
AIMERIEZ LE REQUALIFIER POUR
LE METTRE SUR LE MARCHÉ ?



QUELS TRAVAUX ?

Travaux de mise aux normes (électricité,
ventilation, plomb et amiante...), **réfection
du système d'eau chaude sanitaire
et de chauffage, création d'une salle
de bains...**

QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

En fonction de l'état du logement et de votre
situation, différentes aides sont mobilisables.
En complément, Agglopolys subventionne :

- **pour le logement insalubre** : 20 % du montant
des travaux, avec un plafond de 10 000 € ;
- **pour le logement vacant** : 10 % du montant
des travaux, avec un plafond de 10 000 €.

QUELLES CONDITIONS ?

✓ Votre logement de plus de 15 ans est dégradé :

- Il est situé sur le territoire
d'Agglopolys.
- Vous être propriétaire occupant.
- Vos ressources sont modestes.

✓ Votre logement de plus de 15 ans est vacant :

- Il est inoccupé depuis plus
de 2 ans et est situé dans
le centre de Blois.
Cf. périmètre de la carte ci-contre.
- Vous êtes propriétaire.
- Sans conditions de ressources.

Témoignage

*J'ai hérité d'un appartement en centre-ville
qui est très humide, sans confort moderne,
et dont les dimensions des pièces ne sont
plus adaptées aux besoins d'aujourd'hui.
Je sais que je ne peux pas le louer en l'état.
Rénov'Habitat a été le déclic pour me décider
à le rénover. Demain, je percevrai un loyer
qui me permettra de rembourser, à terme,
le montant des travaux engagés !*

Julie, Blois centre

OPTIMISEZ LE CONFORT THERMIQUE DE VOTRE APPARTEMENT

VOUS SOUHAITEZ EFFECTUER
DES TRAVAUX DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DANS VOTRE
APPARTEMENT EN COPROPRIÉTÉ ?

rénov'
COPRO
avec Agglopolys



QUELS TRAVAUX ?

Travaux sur les parties privatives, mais aussi
sur les parties communes : isolation des
combles, des murs, ventilation, équipement
de chauffage, fenêtre double vitrage, robinet
thermostatique, isolation de la cage
d'escalier, système de chauffage collectif...

QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

En fonction des travaux envisagés et de votre
situation, le conseiller Rénov'Habitat vous oriente
vers les aides financières mobilisables pour votre
projet (aides directes, crédit d'impôt, éco-prêt
à taux zéro, TVA réduite...).

En complément, Agglopolys subventionne
jusqu'à 10 % du coût des travaux éligibles
(plafond de 2 000 €).

QUELLES

CONDITIONS ?

- ✓ Vous êtes un **syndic d'une
copropriété de plus de 15 ans
située dans le centre-ville de
Blois** (cf. périmètre de la carte)
et vous souhaitez inciter les
propriétaires à effectuer des
travaux de rénovation énergétique.

- ✓ Vous être **propriétaire d'un
logement de plus de 15 ans
en copropriété située dans
le centre-ville de Blois**
(cf. périmètre de la carte).
- ✓ Le bouquet de travaux doit
permettre un gain énergétique
minimum de 35 %.





QUELLE

MARCHE À SUIVRE ?

1 Contact avec le conseiller Rénov'Habitat d'Agglopolys

2 Vérification de votre éligibilité

Analyse de votre projet, de vos besoins, de votre capacité financière

3 Visite éventuelle de votre logement

Établissement d'un diagnostic de l'état initial et scénarios de travaux

**4 Sollicitation des artisans et collecte des devis
(par le propriétaire)**

Constitution du plan de financement

**5 Validation des aides par Agglopolys
et les autres financeurs**

6 Signature des devis et démarrage des travaux

7 Fin des travaux

Versement des aides sur présentation des factures acquittées

Les conditions d'éligibilité, les taux et montants des aides sont ceux en vigueur en septembre 2020 et sont susceptibles d'évoluer.

Conseiller Rénov'Habitat

02 54 56 49 99
renov-habitat@agglopolys.fr

Le dispositif Rénov'Habitat est initié et porté par Agglopolys pour une durée de 5 ans.



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds européen de développement régional.